



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 250-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.340

Déposée le : 05.12.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Remund (Mittelhäusern, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS)
von Arx (Spiegel b. Bern, PVL)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Des billets de transports publics numériques, dans le canton de Berne également ?

Le système de billetterie actuel utilisé par les transports publics en Suisse est efficace et il a fait ses preuves, mais il est coûteux et il n'est pas très moderne au regard de la numérisation. L'exploitation des distributeurs de billets et la manipulation des billets de banque et de la monnaie sont aussi particulièrement dispendieux. Ainsi, il vaudrait mieux affecter les moyens financiers à l'amélioration de l'offre.

En dehors de la Suisse, certains systèmes numériques sont en place depuis 20 ans déjà ; c'est le cas de l'Oyster Card à Londres qui existe depuis 2003. Entre-temps, ces systèmes sont simples à utiliser et ils sont également compatibles avec les cartes de crédit et les applications de paiement sur les appareils mobiles. Aussi conviennent-ils très bien aux personnes qui sont de passage. En Suisse, l'offre de billets mobiles sur les applications est bonne. Il ne s'agit donc pas de la remplacer mais de la compléter.

Les personnes sans carte bancaire ou sans carte de crédit doivent bien sûr pouvoir emprunter elles aussi les transports publics ; il faut également prévoir la possibilité pour celles-ci d'acheter et de recharger leur carte (prépayée) en espèces. Qui plus est, l'on doit pouvoir continuer à voyager sans laisser de traces numériques. Enfin, il faut trouver des moyens appropriés permettant de contrôler efficacement le système tarifaire et le prix des billets.

Entre-temps, plusieurs essais avec de tels systèmes ont aussi lieu en Suisse – par exemple dans le canton des Grisons (Venda¹).

¹ <https://www.gr.ch/DE/institutionen/verwaltung/diem/aev/aktuelles/aktuelles/Seiten/venda.aspx> (en allemand)

Si le code source des logiciels utilisés, en particulier celui des applis des transports publics, est consultable par le public et que la transparence des algorithmes s'en trouve garantie, le passage au paiement électronique des transports publics n'en sera que plus facile.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la position du gouvernement au sujet de la billetterie numérique ?
2. Comment le Conseil-exécutif se représente-t-il l'avenir du système de billetterie des transports publics bernois, y compris par rapport au système national ?
3. Est-il prêt à lancer ou à soutenir des essais comme dans le canton des Grisons ?
4. Dispose-t-il de projections sur les coûts d'un changement de système et sur les économies qu'un tel changement permettrait de réaliser ?
5. Existe-t-il à ce jour une application de transports publics en version logiciel libre dans le canton de Berne ? Dans la négative, le Conseil-exécutif est-il prêt à user de son influence pour que les fournisseurs d'applications de transports publics existantes publient le code source de leurs applications ?

Destinataire
– Grand Conseil